

TERMES ET CONDITIONS D'ACHAT

Adhésion

Ces conditions générales de v8ente constituent un contrat entre DreamLife et son client membre

L'adhésion ne devient effective qu'après inscription validée par DreamLife sur son site web www.dreamlife.com, achat d'un produit selon la disponibilité et l'attribution d'un code d'identification par DreamLife qui se réserve le droit et sans présenter des justifications d'accepter ou non l'adhésion.

Le client membre s'engage à fournir des informations personnelles exactes et complètes. Ces informations doivent être mises à jour régulièrement pour accéder à certains services complémentaires ou personnels.

DreamLife n'est pas responsable de toute information incorrecte fournie par le client membre.

Le client membre accepte que ses données personnelles communiquées à DreamLife, dans le cadre du contrat, soient utilisées pour la gestion du réseau de vente, pour le traitement des commandes, pour l'établissement des relevés de rémunérations et des bulletins de précompte et d'une façon générale pour la gestion de l'activité commerciale. Le client membre dispose d'un droit d'accès et de modifications des données le concernant. Le client membre autorise DreamLife à utiliser son nom, sa photo, son histoire personnelle lors de la publication de supports promotionnels et il renonce à toute rémunération à l'occasion de cette utilisation.

L'inscription à DreamLife vaut une acceptation formelle de ces conditions générales de vente sans exception ni réserve

Droits d'auteur

Le contenu du site web <u>www.dreamlife.com</u> incluant tous les textes, graphiques, images, logos et compilation d'éléments sont la propriété intellectuelle de DreamLife.

Le client membre ne doit pas utiliser logos et marques de DreamLife qu'aux fins de son activité. En tout état de cause, si un Client membre souhaite utiliser quelques matériel d'aide à la promotion non fournie par DreamLife Tunisie tels qu'enseignes, panneaux, publicité, prospectus, papier à en-tête, cartes de visite, livres, supports audiovisuels, et électroniques (internet), comportant un nom, logo ou marque de DreamLife Tunisie, ou plus généralement laissant à penser qu'il est produit par DREAMLIFE Tunisie ou avec son autorisation, un tel matériel doit être soumis à l'autorisation préalable et écrite de DREAMLIFE Tunisie.

Ne pas vendre, présenter ou exposer les produits, matériels et documents commerciaux de DreamLife dans les lieux publics tels que magasins, Coopératives, boutiques, expositions foires, marchés ou autres points de vente, y compris Internet, sans l'accord préalable et écrit de DreamLife.

ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS

Le client membre a pris connaissance des documents administratifs et réglementaires en particulier les « Règles » de DreamLife, le plan de rémunération, les conditions générales de vente et le tarif conseillé. Par le présent contrat, le Client membre s'engage formellement à :

- Promouvoir les produits de DreamLife à des consommateurs. En vue d'Y être autorisé, le client membre devrait personnellement participer au moins à une présentation auprès DreamLife;
- 2) Exercer son activité uniquement en Tunisie en tant que conseiller des produits auprès des consommateurs finaux en qualité de Client membre. Le Client membre organise librement et en toute indépendance son activité, sans aucun lien de subordination à l'égard de DreamLife qui n'est pas son employeur et ne saurait donc en assurer les obligations légales de son activité.
- 3) Respecter toutes lois et réglementations commerciales, sociales et fiscales en vigueur, en Tunisie et réaliser toutes les démarches, inscriptions et déclarations nécessaires à l'exercice de son activité.
- 4) Le client membre s'engage à ne pas accéder aux services DreamLife par quelconque moyen autre que l'interface fournie par DreamLife.
- 5) Le client membre s'engage, lors de ses parrainages, à communiquer des informations exactes et réelles aux prospects
- 6) Un client membre ne doit en aucun cas attirer les filleuls hors de son réseau de parrainage et les pousser à rejoindre son groupe
- 7) Le client membre s'engage en toute immunité d'être responsable de toutes ses aptitudes pour aider les filleuls de son réseau
- 8) Le client membre doit Exposer le plan avec exactitude et honnêteté en décrivant clairement le niveau d'effort qu'il nécessite pour réussir
- 9) Le client membre doit Répondre justement et honnêtement aux questions des prospects
- 10) Le client membre doit être honnête, claire et juste dans toutes les transactions avec DreamLife.
- 11) Le client membre reconnait être le seul responsable de tout manquement à ses engagements tels que définies par les conditions préalablement citées et des conséquences qu'un tel manquement pourrait avoir
- 12) Le client membre doit Désister de ses droits envers la société DreamLife en cas de force majeure, de perturbation totale ou partielle notamment des communications, d'incendie, de catastrophe naturelle et pour tout évènement survenu dans le pays notamment les manifestations, les émeutes ou autres.

- 13) Pendant le cours du présent contrat et à l'issue de celui-ci, pendant une période de deux ans, le Client membre s'interdit de débaucher, faire débaucher ou détourner les Client membre appartenant au réseau DreamLife
- 14) Le client membre s'engage à ne diffuser à aucun individu ou institution les listes des membres de son réseau, les secrets commerciaux ou toute autre information confidentielle tenant à l'activité de DreamLife, à ses dépens.

REMUNERATION

Procédures de vente

La vente de produits est basée sur un système de parrainage rémunéré par des commissions sur vente selon un barème défini par DreamLife et dont elle se réserve le droit de changer ou d'ajuster à la hausse comme à la baisse.

Les relevés de gains établis par DreamLife tiennent ainsi lieu de facture. A défaut de contestation par le Client membre dans les 15 jours de leur envoi, ces relevés deviennent définitifs. En cas de contestation, les parties se concerteront pour corriger toute erreur éventuelle

Les honoraires perçus par le Client membre seront réduites de 15% en raison de retenue à la source déductible à chaque versement de la commission et qui fera l'objet d'une attestation de retenue à la source délivrée par la société DreamLife

Le montant maximum de la commission ne dépasse pas le plafond mensuel fixé par DreamLife pour chaque pack.

Les commandes clients confirmées seront conditionnées par des délais arrêtés par DreamLife.

La date de passation de commande est définie par DreamLife et qui préservera tout droit de changement de cette date.

La livraison du produit sera exécutée dans un délai allant de 15 à 30 jours à partir de la date de validation de la commande et acceptation du paiement par DreamLife.

Les frais de livraison des produits sont à la charge du client membre.

Prix et conditions d'achat

Le client membre accepte sans équivoque les prix des produits présentés par DreamLife sur son site web officiel.

Le client membre assume la responsabilité totale de son choix du produit.

Le client membre est seul responsable des pertes ou retard rencontrés à cause des informations inexactes et/ou erronées qu'il a fourni dans sa commande.

Garantie de Produit

DreamLife ne garantit pas les produits fournis par ses fournisseurs en cas de détérioration volontaire, accident, négligence par le client, usage autre que celui recommandé par DreamLife, ou toute modification ou réparation de la part du client.

Contingentement de DREAMLIFE

DreamLife a le droit à tout moment avec ou sans avertissement du client membre d'empêcher temporairement l'accès au site afin d'effectuer des réparations ou des ajustements ou en raison des circonstances hors du contrôle

DreamLife se réserve le droit d'ajouter ou supprimer des produits sur son boutique électronique ainsi que modifier les prix correspondant.

DreamLife se réserve le plein droit de modifier les présentes règles à tout moment et sans aucun préavis.

Le client membre doit se conformer à tous les règlements et procédures qui conditionnent le bon fonctionnement de l'activité de DreamLife.

DreamLife interdit Le client membre de créer des comptes opposés par rapport à l'axe de suivi du parrain (en cross-line), ou plus de deux comptes successifs sur la même ligne.

DreamLife n'est pas responsable de toute erreur et/ou omission, et/ou déclaration inexacte, et/ou présentation déformée des informations fournies par ses fournisseurs.

DreamLife n'a pas des garanties de revenus ou de gains futurs. Et n'a aucune responsabilité ni obligation pour toute altération émanant de la confiance que le client membre accorde à des déclarations faite par autrui.

DREAMLIFE réaffirme que le succès de chaque client membre, dépend de sa volonté de réussite et des efforts fournis.

Clause de non concurrence

Par concurrence, on entend le fait d'être propriétaire de ou de travailler pour les entreprises de marketing de réseaux ou d'exploiter la liste des membres du réseau du Client membre ou de DREAMLIFE, telles que définies par la législation en vigueur.

Le Client membre qui enfreindrait cette obligation de non concurrence engage sa responsabilité civile et devra dédommager DREAMLIFE en fonction de l'importance du préjudice occasionné pour manquement à l'obligation de non-concurrence. DREAMLIFE se réserve le droit d'engager contre le Client membre des poursuites judiciaires au cas où sa mauvaise foi serait établie pour avoir sciemment agi en vue de porter préjudice aux intérêts de DREAMLIFE.

Aux fins de cette clause de non-concurrence, la concurrence est définie comme le fait de solliciter ou d'accepter un emploi auprès de, ou de fournir des services professionnels à, toute personne ou organisme qui est ou deviendra un concurrent de DREAMLIFE, soit pendant la période du contrat,

soit après sa rupture pour quelque cause que ce soit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

CONFIDENTIALITE

Le Client membre s'engage, tant pendant la durée de ce contrat qu'après sa cessation, à observer la discrétion la plus absolue et respecter la confidentialité de toutes les données et informations, sous quelque forme que ce soit, concernant le fonctionnement interne, les procédés et les activités de DREAMLIFE ainsi que celles concernant son réseau.

Toute violation de cette obligation entraîne la fin immédiate du contrat sans préjudice du droit réservé à DREAMLIFE d'engager des poursuites judiciaires contre le Client membre pour demander dédommagement.

DISPOSITIONS DIVERSES

DREAMLIFE peut moyennant un préavis raisonnable, changer amender ou modifier le présent contrat et notamment ses procédures et méthodes de commercialisation et ce dans le souci d'assurer une commercialisation optimale des produits DREAMLIFE ou de s'adapter aux lois et aux changements de conjoncture économique. DREAMLIFE informe le Client membre par écrit et lui communique les nouvelles dispositions. L'absence de contestation de la part du Client membre dans un délai de quinze (15) jours après avoir été informé des changements, amendements ou modifications, implique son acceptation de ceux-ci.

Le présent contrat est conclu sur des bases strictement personnelles et ne peut être cédé ou transféré à quiconque sans l'accord préalable écrit de DREAMLIFE.

Le présent contrat est soumis au droit Tunisien. Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa cessation, relève de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

En cas de manquement à l'une des obligations essentielles déroulant de ce présent contrat DREAMLIFE sera en droit sans notification préalable et avec effet immédiat de désactiver le compte de client membre.